



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-03-2024-048

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ressourcerie type matériauuthèque.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Jonathan TABAR

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

En cours de séance : Christian PALIN à Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 portant obligation d'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant les engagements de CAP Nord Martinique au travers de sa stratégie de développement de l'économie circulaire ;

Considérant l'appel à projet de l'ADEME relatif à l'aide aux actions qualité de l'air dans les territoires en contentieux ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place de sa stratégie économie circulaire, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), forte de ses compétences en développement économique, gestion des ZAE et collecte des déchets ménagers et assimilés, accompagne les acteurs économiques de son territoire vers une démarche vertueuse en matière de prévention et gestion de leurs déchets ;

Considérant que le développement d'un outil tel qu'une ressourcerie de matériaux, semble être une opportunité pour le territoire en matière de réponse aux attentes des acteurs et aux objectifs de réduction de la quantité de déchets enfouis ;

Considérant les caractéristiques du projet « Etude d'opportunités et de faisabilité pour une recyclerie de matériaux » :

Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique de réaliser une étude dont l'objectif est d'apporter des éléments d'aide à la décision en matière de diagnostic du territoire, évaluation des gisements potentiels, définition du périmètre d'action et d'acteurs mobilisables sur le territoire.

Cette opération prévue sur 5 mois comprend :

- Phase 1 : une étude d'opportunité constituée d'un diagnostic précis des zones d'activités économiques, d'identification des gisements potentiels à valoriser ;
- Phase 2 : une étude de faisabilité de l'implantation de la structure sur tous ses aspects : techniques, humains, juridiques, financiers et territoriaux.

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire la quantité de déchets enfouis ;
- Favoriser le réemploi et la réutilisation de matériaux ressources.

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à 60 000 €.

Considérant que la répartition et les modalités de calcul de l'aide accordée à ce jour sont précisées dans le plan de financement suivant :

| Financeurs | Montant | % |
|-------------------------------|-----------------|--------------|
| ADEME (PTMD) | 21 000 € | 35% |
| CTM | 21 000 € | 35% |
| CAP Nord Martinique | 18 000 € | 30% |
| TOTAL DES FINANCEMENTS | 60 000 € | 100 % |

Considérant que la notification du Programme Territorial de Maitrise des déchets (PTMD) du 22 novembre 2023 – Contrat ADEME n°22MAD0074 engage le financement de l'ADEME sur ce projet jusqu'au 24 octobre 2024 ;

Considérant que la notification de la PTMD du 06 novembre 2023 fait état de la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 07 février 2024 ont émis un avis favorable sur le plan de financement relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ressourcerie type matériauthèque ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ressourcerie type matériau comme suit :

| Financeurs | Montant | % |
|-------------------------------|-----------------|--------------|
| ADEME (PTMD) | 21 000 € | 35% |
| CTM | 21 000 € | 35% |
| CAP Nord Martinique | 18 000 € | 30% |
| TOTAL DES FINANCEMENTS | 60 000 € | 100 % |

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

